

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Madame, Monsieur,

Vous vous apprêtez à vous acquitter de la Taxe d'Apprentissage pour l'année 2022.

Par le versement de votre Taxe d'Apprentissage à la MFR de l'Orléanais, vous contribuez à soutenir nos investissements et ainsi à renforcer l'employabilité de nos apprenants.

Chaque année, notre centre de formation forme des apprenants dans les domaines des Services à la Personne, aux métiers verts et à l'agriculture. Nous proposons également des modules (formations d'entreprises, informatique, Sauveteur Secouriste du Travail...).

Nous nous adaptons sans cesse pour développer les compétences et accompagner les professionnels de demain : matériels techniques professionnels (défibrillateur, mannequin de secourisme, plateforme pédagogique en ligne, investissements numériques, appartement pédagogique pour les Personnes à Mobilité Réduite ou encore mobilité internationale).

Nos formations sont étroitement liées aux enjeux de développement durable et environnementaux, ainsi qu'au maintien de l'autonomie des personnes fragiles et à l'animation des territoires.

Aussi, si vous souhaitez nous soutenir, nous vous invitons à affecter votre Taxe d'Apprentissage 2022 à la MFR de l'Orléanais.

Notre établissement est habilité à percevoir le solde de 13%, ainsi que des matériels et matériaux pédagogiques au titre du CFA.

Au nom de tous nos apprenants et de nos formateurs, **nous vous remercions vivement de votre concours.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Cécile CHAMAILLARD

Directrice de la MFR

